

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Protect Extra

UFI: 3TJ3-992T-P20S-28MY

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Inhibiteur de corrosion.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH  
Gebäude 4609  
Rue: Am Haupttor  
Lieu: D-06237 Leuna  
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0  
Téléfax: +49 (0) 3461 845-555  
e-mail: info@addinol.de  
Interlocuteur: Service technique  
Internet: www.addinol.de  
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

**Fournisseur**

Société: ADDINOL Lube Oil France SAS  
Rue: 30 bis Rue du Vieil Abrevoir  
Lieu: F-78100 Saint-Germain-en-Laye  
Téléphone: +33 661 83 73 58  
e-mail: info@addinol.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Repr. 1B; H360D

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sodium 2-ethylhexanoate

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H360D Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### ADDINOL Protect Extra

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 2 de 12

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### 2.3. Autres dangers

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate			< 30 %
	243-283-8		01-2119972937-17	
	Repr. 1B; H360D			
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole			< 2,5 %
	249-596-6		01-2119979081-35	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H361d H302 H411			
288-32-4	imidazole			< 0,30 %
	206-019-2	613-319-00-0		
	Repr. 1B, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C; H360D H302 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
19766-89-3	243-283-8	Sodium 2-ethylhexanoate	< 30 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2043 mg/kg		
29385-43-1	249-596-6	Methyl-1H-benzotriazole	< 2,5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 720 mg/kg		
288-32-4	206-019-2	imidazole	< 0,30 %
	par voie orale: DL50 = ca. 970 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 3 de 12

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas des troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Changer les vêtements imprégnés.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion. Susceptible de nuire au fœtus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). cétone. aldéhydes.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 4 de 12

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. gel. forte chaleur.

Température de stockage conseillée: 5 - 40°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Inhibiteur de corrosion. Indications détaillées: voir notice technique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Protect Extra

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 5 de 12

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1 mg/kg p.c./jour
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,2 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,01 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,01 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate	
Eau douce	0,36 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,493 mg/l	
Eau de mer	0,036 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,301 mg/kg	
Sédiment marin	0,03 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	71,7 mg/l	
Sol	0,058 mg/kg	
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole	
Eau douce	0,008 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,086 mg/l	
Eau de mer	0,02 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,117 mg/kg	
Sédiment marin	0,292 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	39,4 mg/l	
Sol	0,0187 mg/kg	

## Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

## 8.2. Contrôles de l'exposition



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 6 de 12

**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition &gt; 65 ° C: A1: &lt;1000 ppm; A2: &lt;5000 ppm; A3: &lt;10 000 ppm.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	8,1 (5%) ASTM D 1287
Hydrosolubilité:	facilement soluble.
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,058 g/cm <sup>3</sup> ASTM D 5931
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 7 de 12

**Dangers d'explosion**

Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Point de turbidité:

-15 °C

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburent, fortes. Acide fort. Peroxydes. Chlorates.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). cétone. aldéhydes.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 48000,0 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate				
	orale	DL50 mg/kg	2043 Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 402
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 720 Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Lapin	Study report (1984)	OECD Guideline 402
288-32-4	imidazole				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 970 Rat	Study report (1956)	OECD Guideline 401

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus. (Sodium 2-ethylhexanoate; imidazole)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Protect Extra

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	NITE (National Institute of Technology a	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 49,3 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)	other: Method: other: German Industrial
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 85,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)	other: Directive 79/831/EEC, Annex V, Pa
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 25 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 211
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 55 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	Study report (2003)	other: The test procedure is based on te
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 75 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1994)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 15,8 mg/l	48 h	other aquatic crustacea: Daphnia galeata	Environ Sci Pollut Res 19:1781-1790 (201	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 18,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1995)	other: "Daphnia Reproduction Test" of OE
288-32-4	imidazole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 - < 215 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 133 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1989)	other: DIN 38412, Part 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 341,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)	EU Method C.2
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 1000 mg/l)	0,5 h	activated sludge, domestic	Study report (2003)	OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
19766-89-3	Sodium 2-ethylhexanoate	1,3
29385-43-1	Methyl-1H-benzotriazole	1,079
288-32-4	imidazole	-0,02

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 10 de 12

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160121 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 11 de 12

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,5,9,10,11,13.

**Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Protect Extra**

Date de révision: 04.12.2023

Code du produit: 796019

Page 12 de 12

structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Repr. 1B; H360D	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*